

LA LOI CONCERNANT LA FAUNE DU CANADA

MESURE RELATIVE AUX ACCORDS EN VUE DE LA RECHERCHE ET DE LA CONSERVATION, LE PARTAGE DES FRAIS ET L'ACQUISITION DE TERRES

L'honorable Allan J. MacEachen (pour le ministre de l'Environnement) propose: Que le bill C-131, concernant la faune du Canada, dont le comité permanent des pêches et des forêts a fait rapport avec proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. MacEachen (pour le ministre de l'Environnement) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà sondé la Chambre à l'égard de l'article n° 12, concernant l'assurance-récolte. Je crois comprendre que certains voudraient en discuter davantage. Je vais passer outre. Je me demande s'il serait possible de traiter de l'article n° 43, concernant le Régime de pensions du Canada. Le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty) m'a parlé de la nécessité de traiter de ce bill. Je serais heureux qu'il soit mis en délibération maintenant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous serions heureux de traiter de ce bill, mais il ne peut être adopté sans débat. Certains d'entre nous auraient certaines choses à dire là-dessus.

M. MacEachen: L'honorable représentant serait-il disposé à les dire maintenant?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bien sûr.

* * *

LA LOI SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LES COTISATIONS DES MEMBRES DE CERTAINES SECTES RELIGIEUSES, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES REMISES TARDIVES, LE PAIEMENT DE FRAIS JUDICIAIRES

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le bill C-190, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, le ministre qui parraine ce bill pourrait-il nous en donner une explication?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le ministre n'est pas présent en ce moment. Nous cherchons son secrétaire parlementaire. Je sais que ma compréhension du bill est très imparfaite, mais l'essence en est d'exempter certains groupes de la cotisation au Régime de pensions du Canada, tout particulièrement la communauté mennonite et les Huttérites. C'est le but fondamental du bill.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, je prends la parole avec une certaine inquiétude parce que nous semblons avoir fait beaucoup de progrès plutôt rapidement. On n'avait pas donné avis de la mise en délibération de ce bill. Je voulais en parler assez longuement, mais je n'ai pas toute la documentation qu'il me faut. Peut-être la Chambre se montrera-t-elle indulgente dans ces circonstances.

Régime de pensions du Canada

Il est malheureux que nous n'ayons pas un membre de l'exécutif pour nous expliquer le bill un peu plus en détail que ne l'a fait le leader du gouvernement à la Chambre. D'après ce que j'en comprends, le bill vise à exempter deux groupes importants de la cotisation au Régime de pensions du Canada, la communauté mennonite et les membres de la fraternité hutérienne.

Cette modification n'est pas vraiment conforme à l'esprit de la loi actuelle, le Régime de pensions du Canada, qui vise à étendre à tous les citoyens la champ d'application de la sécurité sociale. J'aimerais tout d'abord dire que je n'ai jamais été un grand partisan du Régime de pensions du Canada. Il a été adopté par la Chambre avant que j'aie l'honneur de devenir député. Je n'ai donc rien eu à voir avec son adoption.

J'ai toujours été méfiant à l'endroit de la loi depuis son adoption que j'ai déplorée. On pourrait croire que, parce qu'elle ne me plaît pas, je ne profiterais pas de l'occasion pour proposer que ces classes de gens n'en soient pas exemptées. Tout ce que je puis dire, c'est que toute mesure législative d'application générale devrait s'appliquer à tout le monde. Je réagis peut-être différemment si je pouvais me placer dans une catégorie qui serait exemptée, mais pour une raison ou une autre, cela ne semble guère probable.

• (1520)

Afin de vous dire à quel point je m'oppose à cette mesure législative, monsieur l'Orateur, je pourrais dire que je n'ai pas encore fait de demande de numéro d'assurance sociale, ce qui semble être l'une des exigences découlant du Régime de pensions du Canada. Ces deux mesures furent proposées en même temps et la décision du gouvernement de l'époque allait directement à l'encontre de mon opinion profonde, car je m'oppose à ce que l'on attribue des numéros aux personnes et à ce qu'on leur impose des programmes sans aucune consultation directe. Le régime d'assurance-maladie est un autre programme semblable. Il s'avère, à l'heure actuelle, que bien des députés se plaignent de la pénurie de services médicaux dans tout notre pays. Je pense pouvoir dire que la loi relative à l'assurance maladie n'a pas été très avantageuse à une grande partie des Canadiens.

La même chose vaut dans le cas présent, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une loi d'application générale à laquelle nul ne doit se soustraire. Même si elle est imparfaite ou médiocre, nous devons tous l'appuyer. Je prétends que le Régime de pensions du Canada est loin d'être parfait, mais il est probablement moins mauvais que le régime d'assurance-maladie. Je ne vois vraiment pas pourquoi ceux d'entre nous qui n'approuvent pas le Régime de pensions du Canada ne pourraient pas être exemptés si divers groupes ou organismes peuvent l'être, comme le veut le projet de loi.

En outre, de nombreuses autres complications découlent du Régime de pensions du Canada. La quote-part que le gouvernement fédéral contribue au régime est versée dans une caisse dont au moins une partie est accessible aux provinces à des fins provinciales et municipales et à des faibles taux d'intérêt. D'après ce que je crois comprendre, diverses provinces puisent de cette caisse au prorata de leur contribution. Je crois que le montant des contributions à la caisse a une grande importance pour les provinces. Je crois que cela est inéluctable, comme la nuit suit le jour.